

MASQUES ET GEL À PRIX SURFAITS

# Les profiteurs du coronavirus

Par *Daniele Mariani*

01. AVRIL 2020 - 08:27



La ruée sur le gel désinfectant a rendu ce produit rare et donc cher.

*(Post Register No Sales No Mags)*

Depuis que le monde est monde, chaque crise voit malheureusement apparaître des vautours qui, foulant au pied toute considération éthique, profitent des circonstances pour faire de l'argent. Dans le contexte du coronavirus, c'est surtout le commerce des masques de protection et des gels désinfectants qui peut susciter l'indignation.

C'est la loi du libre marché. Plus un produit est demandé et l'offre limitée, plus son prix s'envole. En temps normaux, cela ne cause pas vraiment de scandale, même si les pourfendeurs du libéralisme peuvent trouver motif de s'en plaindre.

00:00 / 02:03

RTS

Mais actuellement, les temps sont tout sauf normaux. Certes, nous ne sommes pas en guerre, contrairement à ce que beaucoup ont déclaré avec emphase. La guerre – même si l'auteur de ces lignes ne l'a personnellement jamais vécue – doit être bien autre chose.

Cependant, la guerre présente un point commun avec la crise sanitaire actuelle. Si une crise réveille ce qu'il y a de plus noble chez l'homme – avec de nombreux témoignages de solidarité – elle fait malheureusement aussi apparaître des comportements plus indignes. En effet, quel autre adjectif utiliser pour qualifier ceux qui, comme en temps de guerre, cherchent par tous les moyens possibles à s'enrichir sur le dos de ceux qui sont dans le besoin ou, dans le cas présent, ceux qui sont pris par l'angoisse?

## Des masques hors de prix

À petite échelle, il y a par exemple de petits malins qui cherchent à se remplir les poches en vendant des masques de protection à des prix totalement surfaits sur des sites de

vente en ligne. Ces derniers jours, en Suisse alémanique, la police a arrêté trois personnes au motif de pratique de l'usure. Une jeune femme proposait par exemple dix masques pour 100 francs (soit 10 francs le masque), alors que le prix de base est d'environ 50 centimes par unité.

Pour ces petits poissons, il devrait être relativement simple de pouvoir prouver le délit d'usure tel que prévu par l'art 157 du [Code pénal](#). Ce dernier stipule que quiconque profite de la faiblesse d'autrui pour en tirer «des avantages pécuniaires en disproportion évidente» avec la prestation fournie est punissable.

#### Coronafraud.ch

L'Institut de lutte contre la criminalité économique de la Haute École de l'arc jurassien Arc a récemment créé une plateforme qui permet de recenser les cas de fraude et d'abus économiques liés à la pandémie.

Chacun peut envoyer son témoignage de manière anonyme. «L'objectif est de recueillir des informations pour améliorer la prévention et – lorsque c'est nécessaire – de les transmettre aux autorités», explique Olivier Beudet-Labrecque, professeur assistant à la HE-Arc.

Mais il existe de plus gros poissons qui cherchent à maintenir cette «disproportion évidente» dans une certaine limite, ce qui leur permettra probablement d'échapper aux mailles de la justice. Pour s'en rendre compte, il suffit de quelques clics ou d'un coup d'œil rapide aux divers contenus sponsorisés sur sa page Facebook.

Par exemple, ces jours, nous avons vu à plusieurs reprises des messages sponsorisés émanant d'un site suisse de vente en ligne qui propose des masques à la place de ses produits traditionnels dans le secteur de la mode et des cosmétiques. Là aussi, le prix pose problème: 90 francs pour 50 simples masques, alors que quasiment le même article est disponible pour moins de 25 francs sur le site d'une chaîne de pharmacies.

Sur un autre site, nous avons découvert un flacon de 300 ml de gel hydroalcoolique au prix de 70 francs. Après une recherche rapide, nous avons réussi à trouver exactement le même produit pour 10 francs.

Parfois aussi, outre le prix excessif (30 francs pour 5 masques), la qualité de la protection laisse plus qu'à désirer, comme en témoigne une personne qui a signalé un cas sur le site [coronafraud.ch](#) (voir encadré) et qui nous a transmis la photo de la confection pour le moins «originale» du produit reçu.



Une simple photo permet de comprendre que la qualité n'est pas au rendez-vous.

(*tvsvizzera*)

Il est par ailleurs à signaler que certaines pharmacies ont été au centre de critiques ces dernières semaines, en raison de la forte hausse du prix des désinfectants.

#### Aucune régulation

Dans un [article](#) justement consacré à ce thème, la Fédération romande des consommateurs (FRC) souligne que mis à part quelques pharmacies qui n'ont pas «joué le jeu», la responsabilité de l'augmentation incombe à l'ensemble de la chaîne de production. «Derrière les vendeurs se cachent une chaîne d'acteurs qui, tous, sont susceptibles d'influencer les volumes et les prix. D'autant plus lorsqu'il s'agit de biens dont le prix est soumis à la loi de l'offre et de la demande», écrit la FRC.

Et c'est justement ça le problème, souligne Yannis Papadaniel, de la FRC. «Les masques et le gel désinfectant n'étant actuellement pas considérés comme des biens essentiels, c'est la liberté du commerce qui prévaut. Ces produits ne sont pas régulés comme le sont les

médicaments», explique-t-il.



### Le coronavirus en Suisse

Le coronavirus progresse en Suisse, les autorités ont pris des mesures exceptionnelles qui bouleversent la vie dans le pays.

En d'autres termes, à moins que la surfacturation ne soit telle qu'elle tombe sous le coup du délit d'usure, la marge de manœuvre est grande.

La FRC étudie la possibilité de demander que ces produits, en particulier le gel hydroalcoolique et moins les masques (dont l'utilité pour ceux qui ne travaillent pas dans le secteur des traitements est encore sujette à discussion), soient soumis à un autre statut. Cela permettrait d'une part de réguler leur prix et d'autre part de créer des stocks obligatoires, comme pour les médicaments de base.

### **Surveillance des prix**

Le surveillant des prix nous a confirmé par mail que ses services reçoivent actuellement des signalements de «cas particulièrement inquiétants». Stefan Meierhans précise que «certaines augmentations s'expliquent par une forte hausse de la demande qui se traduit par des prix d'achat plus élevés pour les revendeurs. Il y a toutefois des personnes qui cherchent à profiter de cette situation d'urgence.»

La [☒ Surveillance des prix](#) a cependant un peu les bras liés, car la [☒ loi](#) ne lui permet d'intervenir que dans quelques domaines bien précis, comme les tarifs des transports publics, des télécommunications ou les prix de l'eau et du gaz. «Nous cherchons donc à contacter les fournisseurs concernés et à agir en qualité de médiateur», précise Monsieur Prix.

La Commission fédérale de la concurrence a de son côté indiqué recevoir «diverses questions d'informations concernant les prix usuraires». Elle précise toutefois dans un [☒ communiqué](#) que «les possibilités d'interventions fondées sur le droit des cartels n'existent que lorsque des accords illégaux sur les prix sont conclus ou qu'une entreprise abuse de sa position dominante».

*(Traduction de l'italien: Olivier Pauchard)*